



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DU THÉÂTRE

Programme de collaboration entre les artistes et la communauté en théâtre

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour soumettre une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada dans le cadre de ce programme.	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître les objectifs du programme, l'admissibilité, le montant des subventions et l'évaluation des demandes.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions sur le programme, veuillez visiter le site web du Conseil des Arts du Canada ou communiquez avec le Service du théâtre aux coordonnées ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande et la liste de vérification ci-jointe afin de vous assurer d'avoir fourni tous les renseignements pertinents et toute la documentation d'appui requise.

Dates limites

Les formulaires de demande remplis, accompagnés de la documentation requise, doivent être oblitérés par la poste au plus tard le **1^{er} mars** (pour les projets qui auront lieu après le 1^{er} juillet) ou le **15 septembre** (pour les projets qui auront lieu après le 1^{er} janvier de l'année suivante).

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Mell Aimé-Cyriaque

Agent du Service du théâtre
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4487

Service ATS pour les malentendants : 613-565-5194

anne.ouimet@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4410

Février 2009

THG15F 2-09



1^{re} ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Objectif et description du programme</p>	<p>Le <i>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté</i> a pour objectif de soutenir diverses activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général dans un processus créatif et collaboratif. Le programme offre de l'aide financière pour des projets qui réunissent des artistes professionnels et des communautés, et plus particulièrement ceux qui touchent les jeunes. Les subventions s'adressent aux compagnies canadiennes professionnelles de théâtre à but non lucratif et des groupes d'artistes canadiens professionnels de théâtre (groupes ad hoc) constitués pour réaliser un projet artistique unique.</p> <p>Le programme offre une contribution financière rattachée spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux frais associés à une période consacrée à la recherche, au développement ou à des ateliers de création dans le but d'arriver à une production future; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la production d'un spectacle de théâtre (pouvant inclure le développement). <p>Sont également admissibles les projets qui n'en sont qu'à l'étape du développement et qui ne prévoient pas de production ou de présentation publique. Ces projets doivent toutefois indiquer que l'oeuvre en développement repose sur un processus bien défini.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Les compagnies canadiennes professionnelles de théâtre à but non lucratif et des groupes d'artistes canadiens professionnels de théâtre sont admissibles.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada définit comme artistes professionnels ceux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement acquise dans un établissement d'enseignement); • sont reconnus par leurs pairs (artistes de la même tradition artistiques); et • ont déjà présenté une oeuvre en public ou ont publié des livres. <p>Les requérants doivent soumettre un curriculum vitae des principaux artistes de la compagnie ou du groupe ad hoc qui décrit leur expérience professionnelle pertinente.</p> <p>Les requérants ont la responsabilité de soumettre tous les renseignements qui permettent d'établir clairement leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Les principaux membres des groupes ad hoc doivent être des professionnels du théâtre qui sont actifs depuis au moins deux ans.</p> <p>Les requérants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.</p> <p>Les compagnies qui reçoivent actuellement une aide de fonctionnement du Service du théâtre peuvent solliciter une subvention dans le cadre de ce programme, à condition que le projet proposé ne soit pas subventionné par l'aide de fonctionnement.</p> <p>Les compagnies ou groupes d'artistes de théâtre ne peuvent soumettre une nouvelle demande au Conseil des Arts du Canada tant que le rapport final lié à une subvention antérieure n'a pas été remis, sous pli séparé, au Conseil et approuvé par un agent de programme.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Restrictions et autres renseignements importants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le requérant dont le projet n’a pas été retenu à un concours antérieur ne peut soumettre le même projet à un concours subséquent sans avoir obligatoirement consulté un agent de programme avec lequel il aura discuté les changements apportés à son projet. Toutefois, le Service du théâtre se réserve le droit d’accepter ou non le second dépôt de la demande. • Toute compagnie ou tout groupe d’artistes de théâtre ne peut soumettre qu’une demande au Programme de collaboration entre les artistes et la communauté par concours y compris les compagnies qui présentent des saisons. • Les demandes des groupes ad hoc doivent avoir une déclaration d’une page de chacun des principaux artistes du groupe décrivant leur contribution artistique au projet. • Les projets doivent débiter après la date limite du concours; le Conseil des Arts du Canada n’accorde pas d’aide financière rétroactive. • L’admissibilité au programme ne garantit aucunement l’attribution d’une subvention. Les recommandations relatives à l’attribution des subventions sont formulées par un comité d’évaluation par les pairs en fonction de la valeur artistique du projet, des fonds disponibles et ce, dans un contexte comparatif national. • Ce programme du Conseil des Arts du Canada s’adresse également aux artistes ou aux organismes artistiques autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.
<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions accordées par l’entremise du PCAC ont une valeur maximale de 25 000 \$ par année. Comme le nombre de demandes peut être élevé et que les ressources sont limitées, il est possible que les subventions allouées soient inférieures aux montants sollicités.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les honoraires ou cachets des artistes; • les frais de matériel; • les dépenses de marketing et de publicité; • les dépenses d’administration; • les frais de location de salles pour les répétitions et les représentations; • les honoraires des participants de la communauté; et • pour les projets de recherche, de développement ou d’ateliers de création seulement, les dépenses admissibles comprennent également les cachets des créateurs (auteurs, compositeurs, etc.) et des animateurs durant la période de création de l’oeuvre (texte, scénario, partition, etc.). <p>Aucune aide financière n’est accordée rétroactivement.</p>

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Le Service du théâtre vérifie l'admissibilité des demandes en se fondant sur les critères publiés et, au besoin, à des consultations externes.</p> <p>Les demandes admissibles sont évaluées dans un contexte comparatif national par un comité de pairs formé de professionnels du théâtre aux compétences variées. Les membres du comité sont choisis de manière à assurer une représentation équilibrée des sexes, de l'expérience, de la diversité régionale et culturelle, des peuples autochtones et des genres artistiques.</p> <p>Critères artistiques</p> <p>Les demandes seront évaluées en tenant compte des critères suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articulation, clarté, originalité et qualité du processus de développement élaboré pour l'atteinte de résultats mutuellement satisfaisants. Veuillez décrire les objectifs du projet sur lesquels se sont entendus les artistes et les membres de la communauté participante. Expliquez le processus de développement du projet en précisant le type de recherche, la méthodologie du volet artistique et la nature de la participation de la communauté. Veuillez indiquer les défis particuliers que peuvent poser votre projet, y compris les exigences techniques et artistiques, et comment vous comptez les relever. Veuillez décrire les méthodes que vous comptez utiliser afin d'évaluer l'atteinte de résultats. • Intérêt du projet sur le plan artistique. Expliquez vos choix artistiques (esthétique, texte, concepteurs, distribution, scénographie, etc.), ainsi que la motivation qui les sous-tend, et comment ils contribueront à la réalisation du projet. Veuillez joindre un calendrier de travail. • Le mérite du processus de collaboration proposé. Ou les stratégies et les procédés sont établis de façon claire et appropriée afin d'assurer le succès de la collaboration. • Pertinence du projet pour les membres de la communauté qui y prennent part et incidence de celui-ci sur les artistes qui y participent. Incluez une lettre de l'organisme communautaire ou de membres de la communauté confirmant leur participation et décrivant la pertinence du projet pour eux. Précisez l'incidence qu'aura sur les artistes leur travail avec la communauté. Notez, s'il y a lieu, l'incidence pour les jeunes, les communautés autochtones et celles de diverses cultures. • Expérience et aptitudes manifestes de la compagnie ou des artistes participant au projet. Par le biais d'un bref historique de la compagnie, ou les curriculum vitae des principaux artistes participants au projet (décrivant leur expérience professionnelle pertinente) la capacité de mener à bien le projet proposé. • Incidence de la diffusion. Si le projet comprend une présentation publique, veuillez décrire le genre de public que vous souhaitez rejoindre, et donner des prévisions réalistes des recettes attendues des ventes au guichet. Si le projet ne prévoit pas de présentation publique, décrivez l'incidence prévue de celui-ci sur les participants.
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Évaluation des demandes (suite)</p>	<p>Critères administratifs</p> <p>Ces critères concernent la situation financière de la compagnie ou du groupe d'artistes et le réalisme de la planification budgétaire du projet. Les demandes seront évaluées en tenant compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équilibre entre les revenus et les dépenses; • la capacité du candidat à prévoir les risques potentiels du projet, ainsi que la stabilité financière de la compagnie, s'il y a lieu; • la répartition judicieuse des ressources en ce qui touche la production, la mise en marché et l'administration; • la diversification des sources de revenus (en ce qui concerne les projets de développement, les recettes de ventes au guichet seront bien entendu moins élevées que celles des projets de production); et • un équilibre approprié entre les honoraires et les cachets artistiques. <p>En se basant sur ces critères artistiques et administratifs, le comité d'évaluation par les pairs établit, par voie de consensus et selon un ordre de priorité, la liste des projets à subventionner ainsi que les montants à attribuer.</p> <p>La priorité sera accordée aux projets qui proposent une approche distinctive, originale ou innovatrice du théâtre.</p>
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2^e ÉTAPE — RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui non indiquée ou non comprise dans la liste de vérification?

Oui, si cette documentation est pertinente pour l'étude de la demande. Veuillez cependant contacter l'agent responsable du programme à cet effet. Vous devez soumettre la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Tous les documents d'appui ne seront pas nécessairement examinés par le comité d'évaluation par les pairs mais seront disponibles pour consultation lors des délibérations. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Une semaine après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

Mes renseignements seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée et les renseignements personnels qui vous concernent, et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements, lesquels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 130. Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Veuillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **quatre mois** après la date limite du concours. Veuillez noter que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.

Si nous recevons une subvention, devons-nous observer certaines conditions?

Tous les bénéficiaires d'une subvention du Conseil des Arts du Canada doivent observer un certain nombre de conditions. Celles-ci leur sont communiquées dans l'avis d'attribution de la subvention. Certaines de ces conditions sont présentées ci-dessous.

Versement et rapport final

Les subventions sont payées en un seul versement sur réception de l'avis de réception dûment signé, du budget révisé et de la confirmation des détails du projet.

Les bénéficiaires doivent présenter un rapport final une fois le projet terminé. **Les candidats ne peuvent soumettre une nouvelle demande au Conseil des Arts tant que les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention antérieure n'ont pas été remis au Conseil et approuvés par l'agent de programme.**

Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada

Les candidats retenus doivent mentionner l'aide du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Veuillez vous assurer d'utiliser la plus récente version du logo du Conseil des Arts du Canada, que vous pouvez télécharger à partir de la page web www.conseildesarts.ca/aproposdenous/logos.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez également demander la liste des évaluateurs en faisant parvenir par écrit une demande à cet effet au Conseil des Arts.



Programme de collaboration entre les artistes et la communauté en théâtre

Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez respecter la présentation ci-dessous. Sinon, dactylographiez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire. Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les demandes soumises par télécopieur ni par courrier électronique.

SERVICE DU THÉÂTRE, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A – IDENTIFICATION, SUBVENTION DEMANDÉE ET DÉCLARATION

NOM DU CANDIDAT (compagnie, groupe ad hoc)

ADRESSE PERMANENTE

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province/territoire

Code postal

()

()

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE : _____ \$

PÉRIODE PRÉVUE DE DIFFUSION (s'il y a lieu) : Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

PÉRIODE VISÉE PAR LA SUBVENTION : Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

TYPE DE PROJET : Développement Production (pouvant inclure le développement)

PUBLIC VISÉ : Jeune public Adulte Tout public

TITRE DE LA PRODUCTION : _____

OBJET DE LA SUBVENTION (décrire en 15 mots ou moins) : _____

DÉCLARATION

- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, lesquels sont énoncés dans les lignes directrices, et j'estime que l'organisme ou groupe ad hoc que je représente y satisfait.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du comité d'évaluation par les pairs.
- Je certifie que l'information fournie dans cette demande est, à ma connaissance, exacte et complète.
- Je serai l'unique représentant du groupe ou de la compagnie et tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention, s'il y a lieu.
- J'ai déjà envoyé, sous pli séparé, les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que cette demande sera jugée inadmissible si tous les rapports finaux n'ont pas été remis et approuvés.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES

Nom du directeur artistique/responsable du projet

Signature

Nom du directeur général ou administratif (s'il y a lieu)

Signature

Date : _____

**PARTIE B – MANDAT ET HISTORIQUE DE LA COMPAGNIE ou
DESCRIPTION DU GROUPE AD HOC**

Si votre compagnie est constituée en société à but non lucratif, décrivez son mandat et faites-en un bref historique dans lequel vous indiquez la date de sa création et ses principales activités et réalisations. Vous devez également définir le rôle que votre compagnie joue au sein de votre communauté artistique. Si vous faites partie d'un groupe ad hoc, fournissez le nom des membres du groupe et précisez le contexte ou l'objet entourant la création de votre groupe.

Le comité de pairs évalue les projets selon les critères artistiques et administratifs énumérés dans les lignes directrices. La décision d'accorder ou non une subvention repose sur la qualité artistique des projets comparativement aux autres projets soumis à ce concours national et sur les fonds disponibles. Il est donc important que la description de votre projet tienne compte des critères d'évaluation du programme.

PARTIE C – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

- Description par le directeur artistique ou le responsable du projet** – Veuillez soumettre une description détaillée du projet en fonction des critères énoncés dans les lignes directrices (quatre pages maximum). Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées sur un côté seulement.
- Veillez décrire les méthodes que vous comptez utiliser afin d'évaluer l'atteinte de résultats.** Si le projet comprend une présentation publique, veuillez décrire le genre de public que vous souhaitez rejoindre, et donner des prévisions réalistes des recettes attendues des ventes au guichet. Si le projet ne prévoit pas de présentation publique, décrivez l'incidence prévue de celui-ci sur les participants. (une page maximum)
- Lettre de l'organisme communautaire ou de membres de la communauté** confirmant leur participation et décrivant la pertinence du projet pour eux.
- Un **calendrier de travail**.
- Liste des artistes impliqués** : noms et rôles des artistes impliqués dans le projet (une page maximum).
- Curriculum vitae** des principaux artistes participants au projet décrivant leur **expérience professionnelle pertinente**. (deux pages maximum par artiste).
- Les demandes des groupes ad hoc** doivent avoir une déclaration d'une page de chacun des principaux artistes du groupe soulignant leur contribution artistique au projet.
- Tableaux remplis des **parties D** (financière) et **E** (diffusion) du formulaire de demande.
- Un **synopsis** de la pièce (s'il y a lieu - une page maximum).
- Un **extrait** (15 pages maximum) de la pièce, s'il y a lieu (Veillez noter que l'extrait doit se situer idéalement au coeur de la pièce. Lorsque le projet comporte plusieurs courts textes, veuillez joindre deux extraits. (20 pages maximum).
- Cession ou autorisation des droits d'auteurs**, s'il y a lieu.
- Lettres d'intention ou contrat** avec le coproducteur ou le codiffuseur, s'il y a lieu.

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE

Veillez fournir l'information concernant le budget du projet envisagé en respectant le format présenté ci-dessous. Remplissez la colonne intitulée « Budget initial » et laissez en blanc les champs qui ne s'appliquent pas à votre projet. Si votre demande est retenue, vous devrez remplir la colonne « Budget révisé » avant de recevoir la subvention. Une fois le projet terminé, vous devrez également remplir la colonne « Budget final » et la retourner au Conseil des Arts du Canada. Les compagnies qui présentent des saisons doivent uniquement fournir le budget du projet en question.

Titre de la production : _____

Nombre de représentations : _____ Nombre de semaines ou d'heures de répétitions : _____

Nombre de semaines de représentations (le cas échéant) : _____

Lieu de présentation : _____

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT/PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Interprètes : n ^{bre} _____ d'interprètes x n ^{bre} de représentations _____ x cachet _____	\$	\$	\$
Metteur en scène	\$	\$	\$
Décorateur	\$	\$	\$
Costumier	\$	\$	\$
Éclairagiste	\$	\$	\$
Compositeur ou concepteur de l'environnement sonore	\$	\$	\$
Chorégraphe et autres concepteurs	\$	\$	\$
Autres cachets	\$	\$	\$
Honoraires des participants de la communauté	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Droits d'auteur et autres frais :			
Droits d'auteur (% du guichet ou montant forfaitaire)	\$	\$	\$
Cachet et dépenses de l'auteur (excluant les droits d'auteur)	\$	\$	\$
Droits du compositeur (% du guichet ou montant forfaitaire)	\$	\$	\$
Autres droits et frais	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Régisseurs	\$	\$	\$
Personnel de production	\$	\$	\$
Personnel technique	\$	\$	\$
Autres cachets ou honoraires	\$	\$	\$
Total partiel			
Dépenses de production et autres coûts associés :	\$	\$	\$
Décors, accessoires, costumes	\$	\$	\$
Équipement de sonorisation	\$	\$	\$
Éclairage, effets spéciaux et visuels	\$	\$	\$
Location de la salle de répétitions	\$	\$	\$
Location de la salle de représentations	\$	\$	\$
Autres frais de salle (billetterie, etc.)	\$	\$	\$
Transport (frais directement liés au projet)	\$	\$	\$
Échange de service	\$	\$	\$
Autres coûts de production	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT/PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget Final
Frais de promotion :			
Salaires et cachets	\$	\$	\$
Publicité dans les médias	\$	\$	\$
Autres outils de promotion	\$	\$	\$
Autres frais (fournitures, courriers, impressions, etc.)	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Frais d'administration :			
Salaires et cachets	\$	\$	\$
Location de bureau	\$	\$	\$
Communications (téléphone, télécopieur, etc.)	\$	\$	\$
Autres frais (précisez)	\$	\$	\$
Autres frais (précisez)	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES (somme de tous les totaux partiels, y compris ceux de la page précédente)	\$	\$	\$

REVENUS DE DÉVELOPPEMENT/PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget Final
Recettes du spectacle :			
Billetterie : n ^{bre} _____ de billets/ rep. x prix _____ \$ x n ^{bre} de représentations _____	\$	\$	\$
Revenus de coproduction	\$	\$	\$
Cachets ou ventes de représentations garantis	\$	\$	\$
Contribution du diffuseur	\$	\$	\$
Total partiel			
Autres recettes:	\$	\$	\$
Espaces publicitaires dans le programme	\$	\$	\$
Collectes de fonds (fondations, sociétés, particuliers)	\$	\$	\$
Contribution non financière	\$	\$	\$
Autres (précisez)			
Autres (précisez)	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Subventions :	\$	\$	\$
Conseil des Arts du Canada	\$	\$	\$
Province ou territoire (précisez s'il s'agit de subventions de fonctionnement ou de projet)	\$	\$	\$
Municipalité ou région	\$	\$	\$
Programmes d'emploi (pour ce projet)			
Autres subventions (énumérez et précisez)	\$	\$	\$
TOTAL DES REVENUS	\$	\$	\$
Excédent ou déficit du projet (le total des revenus moins le total des dépenses)	0 \$	0 \$	0 \$
Excédent ou déficit accumulé (le cas échéant)	\$	\$	\$

EXEMPLE DE BUDGET DE PRODUCTION (POUR INFORMATION SEULEMENT)Titre de la production : *Ex. : Histoire sans nom (titre provisoire)*

Nombre de représentations/manifestations publiques : 15

Nombre de semaines de répétitions : 5 Nombre de semaines de représentations (s'il y a lieu) : 3

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Interprètes <i>Ex. : 3 x 100 \$ + UdA + ACT x 15 repr.</i>	5 220 \$	\$	\$
Metteur en scène – <i>inclure l'UdA, le cas échéant</i>	3 500 \$	\$	\$
Décorateur – <i>inclure l'APASQ, le cas échéant</i>	3 000 \$	\$	\$
Costumier <i>idem</i>	2 200 \$	\$	\$
Éclairagiste <i>idem</i>	1 200 \$	\$	\$
Compositeur ou concepteur de l'environnement sonore	\$	\$	\$
Chorégraphes et autres concepteurs	750 \$	\$	\$
Autres cachets <i>Ex. : accessoiriste</i>	1 000 \$	\$	\$
Honoraires des participants de la communauté	2 000 \$	\$	\$
Total partiel	18 870 \$	\$	\$
Droits d'auteur et autres frais :			
Droits d'auteur (%du guichet ou montant forfaitaire) <i>Ex. : 10%</i>	1 125 \$	\$	\$
Cachet et dépenses de l'auteur (excluant les droits d'auteur)	1 500 \$	\$	\$
Droits du compositeur (%du guichet ou montant forfaitaire)	225 \$	\$	\$
Autres droits et frais <i>Ex. : 60 \$ x 15 repr.</i>	900 \$	\$	\$
Total partiel	3 750 \$	\$	\$
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Régisseurs	3 500 \$	\$	\$
Personnel de production	500 \$	\$	\$
Personnel technique	600 \$	\$	\$
Autres cachets ou honoraires			
Total partiel	4 600 \$	\$	\$
Dépenses de production et autres coûts associés :			
Décors, accessoires, costumes	6 300 \$	\$	\$
Équipement de sonorisation	2 000 \$	\$	\$
Éclairage, effets spéciaux et visuels	5 000 \$	\$	\$
Autres dépenses artistiques	1 000 \$	\$	\$
Location de la salle de répétitions	900 \$	\$	\$
Location de la salle de théâtre	5 200 \$	\$	\$
Autres frais de salle (billetterie, etc.)	450 \$	\$	\$
Transport (frais directement liés au projet)	850 \$	\$	\$
Échanges de services	\$	\$	\$
Autres frais de production (précisez)	350 \$	\$	\$
Total partiel	22 050 \$	\$	\$

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION (suite)	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Frais de promotion :			
Salaires et cachets	2 500 \$	\$	\$
Publicité dans les médias	8 500 \$	\$	\$
Autres outils de promotion	3 200 \$	\$	\$
Autres frais (fournitures, envois, impressions, etc.)	750 \$	\$	\$
Total partiel	17 450 \$	\$	\$
Frais d'administration :			
Salaires et cachets <i>Ex. : administrateur : 10 heures x 15 \$/heure</i>	1 850 \$	\$	\$
Location de bureau	400 \$	\$	\$
Communications (téléphone, télécopieur, etc.)	500 \$	\$	\$
Autres frais (fournitures, envois, etc.) <i>Ex. : traitement de texte</i>	325 \$	\$	\$
Total partiel	3 075 \$	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES (somme de tous les totaux partiels, y compris ceux de la page précédente)	67 295 \$	\$	\$

REVENUS DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Recettes du spectacle :			
Vente de billets <i>Ex. : 15 repr. x 50 pers. x 15 \$</i>	11 250 \$	\$	\$
Revenus de coproduction <i>Ex. : 11 250 x 70%</i>	<i>autre possibilité</i>	\$	\$
Cachets ou ventes de représentations garantis <i>Ex. : 5 repr. x 1 000 \$</i>	<i>autre possibilité</i>	\$	\$
Total partiel	11 250 \$	\$	\$
Autres recettes propres :			
Espaces publicitaires dans le programme	1 000 \$	\$	\$
Collectes de fonds (sociétés, individus, fondations)	3 000 \$	\$	\$
Contribution non financière			
Autres (précisez) <i>Ex. : vente de T-shirts</i>	350 \$	\$	\$
Total partiel	4 350 \$	\$	\$
Subventions :			
Conseil des Arts du Canada	20 000 \$	\$	\$
Province / territoire (précisez s'il s'agit de subventions de fonctionnement ou de projet) <i>Ex. : projet</i>	22 500 \$	\$	\$
Municipalité ou région (précisez) <i>Ex. : MRC</i>	4 000 \$	\$	\$
Autres (énumérez) <i>Ex. : député prov.</i>	1 000 \$	\$	\$
Programmes d'emploi (pour ce projet)	4 195 \$	\$	\$
Total partiel	51 695 \$	\$	\$
TOTAL DES REVENUS	67 295 \$	\$	\$
Excédent (déficit) du projet (total des revenus moins total des dépenses)	00 \$	\$	\$
Excédent (déficit) accumulé (le cas échéant)	00 \$	\$	\$

EXEMPLE DE BUDGET D'ATELIER (POUR INFORMATION SEULEMENT)Titre de la production : *Ex. : Femmes en exil (titre provisoire)*Nombre de représentations/manifestations publiques : *1 lecture publique*Nombre de semaines de répétitions : *2* Nombre de semaines de représentations (s'il y a lieu) : *S/O*

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Interprètes <i>Ex. : 2 comédiens x 387 \$/semaine x 2 semaines</i>	1 548 \$	\$	\$
Metteur en scène <i>Ex. : 2 semaines x 500 \$</i>	1 000 \$	\$	\$
Décorateur	\$	\$	\$
Costumier	\$	\$	\$
Éclairagiste	\$	\$	\$
Compositeur ou concepteur de l'environnement sonore	\$	\$	\$
Chorégraphes et autres concepteurs	\$	\$	\$
Autres cachets	\$	\$	\$
Honoraires des participants de la communauté	900 \$	\$	\$
Total partiel	3 448 \$	\$	\$
Droits d'auteur et autres frais :			
Droits d'auteur (% des du guichet ou montant forfaitaire)	\$	\$	\$
Cachet et dépenses de l'auteur (à l'exclusion des droits d'auteur)	1 500 \$	\$	\$
Droits du compositeur (% du guichet ou montant forfaitaire)	\$	\$	\$
Autres droits et frais	\$	\$	\$
Total partiel	1 500 \$	\$	\$
Honoraires ou cachets (avantages sociaux inclus) :			
Régisseurs	\$	\$	\$
Personnel de production	\$	\$	\$
Personnel technique	\$	\$	\$
Autres cachets ou honoraires	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Dépenses de production et autres coûts associés :			
Décors, accessoires, costumes	\$	\$	\$
Équipement de sonorisation	600 \$	\$	\$
Éclairage, effets spéciaux et visuels	\$	\$	\$
Autres dépenses artistiques	\$	\$	\$
Location de la salle de répétitions <i>Ex. : 10 jours x 7 heures x 15 \$</i>	1 050 \$	\$	\$
Location de la salle de théâtre	\$	\$	\$
Autres frais de salle (billetterie, etc.)	\$	\$	\$
Transport (frais directement liés au projet) <i>Ex. : voyage de l'auteur : aller-retour</i>	850 \$	\$	\$
Échanges de services			
Autres frais de production (précisez) <i>Ex. : per diem de l'auteur (10 jours x 100 \$)</i>	1 000 \$	\$	\$
Total partiel	3 500 \$	\$	\$

DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION (suite)	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Frais de promotion :			
Salaires et cachets	\$	\$	\$
Publicité dans les médias	\$	\$	\$
Autres outils de promotion	\$	\$	\$
Autres frais (fournitures, envois, impressions, etc.)	\$	\$	\$
Total partiel	\$	\$	\$
Frais d'administration :			
Salaires et cachets <i>Ex. : administrateur : 10 heures x 15 \$/heure</i>	150 \$	\$	\$
Location de bureau	\$	\$	\$
Communications (téléphone, télécopieur, etc.) <i>Ex. : téléphone</i>	50 \$	\$	\$
Autres frais (fournitures, envois, etc.) <i>Ex. : traitement de texte</i>	215 \$	\$	\$
Total partiel	415 \$	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES (somme de tous les totaux partiels, y compris ceux de la page précédente)	8 863 \$	\$	\$

REVENUS DE DÉVELOPPEMENT / PRODUCTION	Budget initial	Budget révisé	Budget final
Vente de billets <i>Ex. : lecture publique : 60 pers. x 15 \$</i>	900 \$	\$	\$
Revenus de coproduction	\$	\$	\$
Cachets ou ventes de représentations garantis	\$	\$	\$
Total partiel	900 \$	\$	\$
Autres recettes propres :			
Espaces publicitaires dans les programmes	\$	\$	\$
Collectes de fonds (sociétés, individus, fondations)	1 000 \$	\$	\$
Contribution non financière			
Autres (précisez) <i>Ex. : contribution du groupe (organisme)</i>	1 000 \$	\$	\$
Total partiel	2 000 \$	\$	\$
Subventions :			
Conseil des Arts du Canada	3 000 \$	\$	\$
Province / territoire (précisez s'il s'agit de subventions de fonctionnement ou de projet) <i>Ex. : projet</i>	2 963 \$	\$	\$
Municipalité ou région (précisez)	\$	\$	\$
Autres (énumérez)	\$	\$	\$
Programmes d'emploi (pour ce projet)	\$	\$	\$
Total partiel	5 963 \$	\$	\$
TOTAL DES REVENUS	8 863 \$	\$	\$
Excédent (déficit) du projet (total des revenus moins total des dépenses)	00 \$	\$	\$
Excédent (déficit) accumulé (le cas échéant)	00 \$	\$	\$

PARTIE E – DONNÉES DE DIFFUSION

Tous les candidats doivent remplir la colonne « **Données prévues** ». Veuillez n’y inscrire que les données liées au projet de production de théâtre pour lequel vous soumettez la demande de subvention. Les compagnies constituées en sociétés qui présentent des projets sur une base régulière doivent remplir la colonne « **Année précédente** » et y inscrire les chiffres associés à tous les projets de l’année en question.

Si votre demande est retenue, vous devrez remplir la colonne « **Données révisées** » avant de recevoir la subvention. Une fois le projet terminé, vous devrez également remplir la colonne « **Données réelles définitives** » et la retourner au Conseil des Arts.

Année précédente	DONNÉES DE DIFFUSION	Données prévues	Données révisées	Données réelles définitives
	Développement :			
	Nombre d’activités publiques			
	Nombre de spectateurs payants			
	Capacité de la salle			
	Nombre de participants de la communauté			
	Production :			
	Nombre de représentations			
	Nombre de spectateurs payants			
	Prix moyen des billets			
	Capacité de la salle			
	Nombre d’interprètes syndiqués			
	Nombre d’interprètes non syndiqués			
	Nombre de participants de la communauté			
	Cachet ou salaire moyen des acteurs interprètes			

Saison	Nombre de pièces canadiennes déjà produites (énumérez les titres ci-dessous)	Nombre de représentation	Lieu de diffusion

PARTIE F – DOCUMENTATION D’APPUI (FACULTATIVE)

Veuillez cocher les documents qui accompagnent votre demande :

- DVD
- Disque compact
- Photographies
- Dossier de presse et outils promotionnels
- Autre (précisez)

Remarque : Vous devez expliquer en quoi les documents que vous joignez à la demande sont liés au projet, car les membres du comité d’évaluation par les pairs doivent connaître le contexte dans lequel se situent les documents qu’ils visionneront, écouteront ou liront. La documentation d’appui sera mise à la disposition du comité d’évaluation par les pairs, qui l’examinera s’il le juge nécessaire. Seul le matériel audiovisuel sera renvoyé aux candidats. Tout autre document soumis avec la demande sera conservé dans les dossiers du Conseil des Arts du Canada.

PARTIE G – DESCRIPTION DES IMAGES ET VIDÉOS(FACULTATIVE)

Inscrivez sur tous ces articles le nom de votre organisme et le numéro correspondant ci-dessous. Tout extrait vidéo soumis doit être d'une durée maximale de cinq minutes. Si plusieurs extraits sont essentiels à l'appui de votre demande, un montage d'une durée maximale de dix minutes sera accepté.

Photos	Titre	Date	Médium
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

DVD 1	Titre	Durée	Date	Format
Extrait 1				
Extrait 2				
DVD 2	Titre	Durée	Date	Format
Extrait 1				
Extrait 2				

Autres	Titre	Date	Médium
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

PARTIE H – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez joindre à votre demande les renseignements et les documents suivants.

- Partie A – Identification, subvention demandée et déclaration (avec signatures originales)
- Partie B – Mandat et historique de la compagnie ou description du groupe
- Partie C – Description détaillée du projet
- Partie D – Information financière
- Partie E – Données de diffusion
- Partie F – Documentation d'appui (facultative)
- Partie G – Description des images et vidéos (facultative)
- Partie H – Liste de vérification

Les candidats ne doivent pas soumettre d'originaux et il leur incombe d'assurer toute leur documentation d'appui. Le Conseil des Arts n'assume aucune responsabilité pour la perte ou l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes.

REMARQUE : Les documents d'appui seront mis à la disposition des membres du comité d'évaluation, qui les consulteront à leur discrétion. Les revues de presse **ne seront pas** photocopiées mais les membres pourront les consulter s'ils en font la demande.

Les demandes seront jugées incomplètes et retirées du concours si elles ne sont pas accompagnées de toute la documentation requise.

N'oubliez pas :

- de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli;
- d'envoyer votre demande, accompagnée de toute la documentation requise, au plus tard à la date limite.